

Bordereau attestant l'exactitude des informations - BLOIS - 4101 - Documents comptables (B-S) -
Dépôt le 08/08/2024 - 4115 - 2015 B 00656 - 815 153 945 - A.C.F.

BILAN ACTIF

ACTIF		Exercice N 31/12/2023 12		Exercice N-1 31/12/2022 12	Ecart N / N-1	
		Brut	Amortissements et dépréciations (à déduire)	Net	Euros	%
ACTIF IMMOBILISÉ	Capital souscrit non appelé (I)					
	Immobilisations incorporelles					
	Frais d'établissement					
	Frais de développement					
	Concessions, brevets et droits similaires					
	Fonds commercial (1)					
	Autres immobilisations incorporelles					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations corporelles					
	Terrains					
	Constructions					
	Installations techniques, matériel et outillage					
	Autres immobilisations corporelles	1 068	702	366	734	368 50.12
	Immobilisations en cours					
	Avances et acomptes					
	Immobilisations financières (2)					
	Participations mises en équivalence					
	Autres participations	46 000		46 000	46 000	
	Créances rattachées à des participations					
	Autres titres immobilisés	2 320		2 320	2 040	280 13.73
	Prêts					
	Autres immobilisations financières	80		80	80	
	Total II	49 468	702	48 766	48 854	88 0.18
ACTIF CIRCULANT	Stocks et en cours					
	Matières premières, approvisionnements					
	En-cours de production de biens					
	En-cours de production de services					
	Produits intermédiaires et finis					
	Marchandises					
	Avances et acomptes versés sur commandes					
	Créances (3)					
	Clients et comptes rattachés	35 919		35 919	31 675	4 244 13.40
	Autres créances	284 538		284 538	186 870	97 669 52.27
Comptes de Régularisation	Capital souscrit - appelé, non versé					
	Valeurs mobilières de placement					
	Disponibilités	33 433		33 433	21 084	12 349 58.57
	Charges constatées d'avance (3)	3 065		3 065	6 010	2 944 48.99
	Total III	356 956		356 956	245 639	111 317 45.32
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)					
	Primes de remboursement des obligations (V)					
	Ecart de conversion actif (VI)					
	TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V+VI)	406 424	702	405 722	294 493	111 229 37.77

Copie certifiée conforme à l'original

(1) Dont droit au bail

(2) Dont à moins d'un an

(3) Dont à plus d'un an

SELECO VAL DE LOIRE

2024/4/15

BILAN PASSIF

PASSIF		Exercice N 31/12/2023	Exercice N-1 31/12/2022	Ecart N / N-1	
		12	12	Euros	%
CAPITAUX PROPRES	Capital (Dont versé : 200 500) Primes d'émission, de fusion, d'apport Ecart de réévaluation	200 500	200 500		
	Réserves				
	Réserve légale	20 050	16 650	3 400	20.42
	Réserves statutaires ou contractuelles				
	Réserves réglementées	20 534	342	20 192	NS
	Autres réserves				
	Report à nouveau				
	Résultat de l'exercice (Bénéfice ou perte)	76 860	43 642	33 218	76.11
	Subventions d'investissement Provisions réglementées				
	Total I	317 944	261 134	56 810	21.76
AUTRES FONDS PROPRES	Produit des émissions de titres participatifs Avances conditionnées				
	Total II				
PROVISIONS	Provisions pour risques Provisions pour charges				
	Total III				
DETTES (I)	Dettes financières				
	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires	26 606		26 606	
	Emprunts auprès d'établissements de crédit				
	Concours bancaires courants	17 332	2 297	15 035	654.67
	Emprunts et dettes financières diverses				
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours				
	Dettes d'exploitation				
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	6 337	9 227	2 890	31.32
	Dettes fiscales et sociales	37 484	21 836	15 648	71.66
Comptes de Régularisation	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Autres dettes	20		20	
	Produits constatés d'avance (1)				
	Total IV	87 778	33 359	54 419	163.13
	Ecart de conversion passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL (I+II+III+IV+V)		405 722	294 493	111 229	37.77

(1) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an

68 382 33 359

13.

1003

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice, dont le total est de 405 722.14 Euros et au compte de résultat de l'exercice présenté sous forme de liste, dont le chiffre d'affaires est de 332 593.50 Euros et dégageant un bénéfice de 76 859.99 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, couvrant la période du 01/01/2023 au 31/12/2023.

Les notes et les tableaux présentés ci-après, font partie intégrante des comptes annuels.

- REGLES ET METHODES COMPTABLES -

(PCG Art. 831-1/1)

Principes et conventions générales

Les comptes de l'exercice clos ont été élaborés et présentés conformément aux règles comptables dans le respect des principes prévus par les articles 121-1 à 121-5 et suivants du Plan Comptable Général.

Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : continuité de l'exploitation, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices, conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les conventions comptables ont été appliquées en conformité avec les dispositions du code de commerce, du décret comptable du 29/11/83 ainsi que du règlement ANC 2014-03 et des règlements ANC 2018-07 relatifs à la réécriture du plan comptable général applicable à la clôture de l'exercice.

Permanence des méthodes

Les méthodes d'évaluation retenues pour cet exercice n'ont pas été modifiées par rapport à l'exercice précédent.

- COMPLEMENT D'INFORMATIONS RELATIF AU BILAN -

B.

KUB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des immobilisations

	Valeur brute début d'exercice	Augmentations	
		Réévaluations	Acquisitions
Matériel de transport			3 325
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	1 068		
TOTAL	1 068		3 325
Autres participations	46 000		
Autres titres immobilisés	2 040		280
Prêts, autres immobilisations financières	80		
TOTAL	48 120		280
TOTAL GENERAL	49 188		3 605

	Diminutions		Valeur brute en fin d'exercice	Réévaluation Valeur d'origine fin exercice
	Poste à Poste	Cessions		
Matériel de transport		3 325		
Matériel de bureau et informatique, Mobilier			1 068	1 068
TOTAL		3 325	1 068	1 068
Autres participations			46 000	46 000
Autres titres immobilisés			2 320	2 320
Prêts, autres immobilisations financières			80	80
TOTAL			48 400	48 400
TOTAL GENERAL		3 325	49 468	49 468

Etat des amortissements

Situations et mouvements de l'exercice	Montant début d'exercice	Dotations de l'exercice	Diminutions Reprises	Montant fin d'exercice
Matériel de transport		67	67	
Matériel de bureau et informatique, Mobilier	334	368		702
TOTAL	334	435	67	702
TOTAL GENERAL	334	435	67	702

Ventilation des dotations de l'exercice	Amortissements linéaires	Amortissements dégressifs	Amortissements exceptionnels	Amortissements dérogatoires	
				Dotations	Reprises
Matériel de transport	67				
Matériel de bureau informatique mobilier		368			
TOTAL	67	368			
TOTAL GENERAL	67	368			

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Etat des échéances des créances et des dettes

Etat des créances	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an
Autres immobilisations financières	80	80	
Autres créances clients	35 919	35 919	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	514	514	
Taxe sur la valeur ajoutée	465	465	
Groupe et associés	2 327	2 327	
Débiteurs divers	281 232	281 232	
Charges constatées d'avance	3 065	3 065	
TOTAL	323 603	323 603	

Etat des dettes	Montant brut	A 1 an au plus	De 1 à 5 ans	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes ets crédit à 1 an maximum à l'origine	68	68		
Emprunts et dettes ets crédit à plus de 1 an à l'origine	26 538	7 142	19 396	
Fournisseurs et comptes rattachés	6 337	6 337		
Personnel et comptes rattachés	4 869	4 869		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	3 087	3 087		
Impôts sur les bénéfices	9 586	9 586		
Taxe sur la valeur ajoutée	19 820	19 820		
Autres impôts taxes et assimilés	122	122		
Groupe et associés	17 332	17 332		
Autres dettes	20	20		
TOTAL	87 778	68 382	19 396	
Emprunts souscrits en cours d'exercice	30 000			
Emprunts remboursés en cours d'exercice	3 462			

Composition du capital social

(PCG Art. 831-3 et 832-13)

Différentes catégories de titres	Valeurs nominales en euros	Nombre de titres			
		Au début	Créés	Remboursés	En fin
PARTS SOCIALES	572.8572	350			350

Autres immobilisations incorporelles

(Code du Commerce Art. R 123-186)

Les brevets, concessions et autres valeurs incorporelles immobilisées ont été évalués à leur coût d'acquisition, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

Evaluation des immobilisations corporelles

La valeur brute des éléments corporels de l'actif immobilisé correspond à la valeur d'entrée des biens dans le patrimoine compte tenu des frais nécessaires à la mise en état d'utilisation de ces biens, mais à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

B.

KLB

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Evaluation des amortissements

Les méthodes et les durées d'amortissement retenues ont été les suivantes :

Catégorie	Mode	Durée
Constructions	Linéaire	10 à 50 ans
Agencements et aménagements	Linéaire	10 à 20 ans
Installations techniques	Linéaire	5 à 10 ans
Matériels et outillages	Linéaire	5 à 10 ans
Matériel de transport	Linéaire	4 à 5 ans
Matériel de bureau	Linéaire	5 à 10 ans
Mobilier	Linéaire	5 à 10 ans

Titres immobilisés

(PCG Art. 831-2/20 et 832-7)

Les titres de participation, ainsi que les autres titres immobilisés, ont été évalués au prix pour lequel ils ont été acquis, à l'exclusion des frais engagés pour leur acquisition.

En cas de cession portant sur un ensemble de titres de même nature conférant les mêmes droits, la valeur d'entrée des titres cédés a été estimée au prix d'achat moyen pondéré.

Les titres immobilisés ont le cas échéant été dépréciés par voie de provision pour tenir compte de leur valeur actuelle à la clôture de l'exercice.

Disponibilités en Euros

Les liquidités disponibles en caisse ou en banque ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Charges à payer

Montant des charges à payer incluses dans les postes suivants du bilan	Montant
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	68
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	1 788
Dettes fiscales et sociales	6 458
Autres dettes	20
Total	8 333

B.

14/5

ANNEXE

Exercice du 01/01/2023 au 31/12/2023

Charges et produits constatés d'avance

Charges constatées d'avance	Montant
Charges d'exploitation	3 065
Total	3 065

- ENGAGEMENTS FINANCIERS ET AUTRES INFORMATIONS -

B.

KLB

Liste des filiales et participations

(Code du Commerce Art. L 233-15; PCG Art. 832-6, 833-6 et 841-6)

SARL A.C.F.
41110 MAREUIL SUR CHER

Page : 11

Société A. Renseignements détaillés	Capital	Capitaux propres autres que le capital	Quote-part du capital détenu en %	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis et non remboursés	Cautions et avals donnés par la société	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat net du dernier exercice	Dividendes encaissés par la société	Observations
				brute	nette						
- Filiales détenues à + de 50% - SAS A.C.F IMMOBILIER - SARL ADR FORMATIONS - SARL ADR Conseils en Sécurité - Participations détenues entre 10 et 50 %	10 000		100.00			88 078		24 730	53 055		
	1 000		100.00			20 736		71 122	6 770		
	2 000		100.00			171 528		358 171	821	30 000	
B. Renseignements globaux											
- Filiales non reprises en A											
- Participations non reprises en A											

- INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES -

Produits et charges exceptionnels

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant	imputé au compte
Produits exceptionnels		
- Produits de cessions	8 333	77500000
Total	8 333	
Charges exceptionnelles		
- Valeurs cessions	3 258	67520000
Total	3 258	

Transferts de charges

(PCG Art. 831-2/13)

Nature	Montant
Remboursement assurances	1 298
Total	1 298

03. UB

A.C.F
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 500 euros
Siège social : 38, Rue de Mesnes,
41110 MAREUIL SUR CHER
815 153 945 RCS Blois

RAPPORT DE GESTION
SUR LES OPERATIONS DE L'EXERCICE CLOS
LE 31/12/2023
ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
DU 30 JUIN 2024

Chers associés,

Nous vous avons réunis en assemblée générale ordinaire annuelle en application des statuts et des dispositions du Code de commerce pour vous rendre compte de l'activité de la Société au cours de l'exercice clos le 31/12/2023, des résultats de cette activité, des perspectives d'avenir et soumettre à votre approbation le bilan et les comptes annuels dudit exercice. Ces comptes sont joints au présent rapport.

Les convocations prescrites par la loi vous ont été régulièrement adressées et tous les documents et pièces prévus par la réglementation en vigueur ont été tenus à votre disposition dans les délais impartis.

SITUATION ET ACTIVITE DE LA SOCIETE AU COURS DE L'EXERCICE
ECOULE

Activité stable.

EVENEMENTS SURVENUS DEPUIS LA CLOTURE DE L'EXERCICE

Il est précisé qu'aucun événement important n'est survenu entre la date de la clôture de l'exercice et la date d'établissement du présent rapport.

B.

KUB

EVOLUTION PREVISIBLE DE LA SITUATION DE LA SOCIETE ET PERSPECTIVES D'AVENIR

Il est précisé qu'à court terme, la situation et les perspectives d'avenir de la Société sont les suivantes :
Maintenir le chiffre d'affaires.

EXPOSE SUR LES RESULTATS ECONOMIQUES ET FINANCIERS

CHIFFRE D'AFFAIRES

Au titre de l'exercice clos le 31/12/2023, nous vous informons que l'exercice écoulé a permis la réalisation d'un chiffre d'affaires HT de 332 593,5 euros contre 282 407 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 17,77 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT D'EXPLOITATION

Le montant total des produits d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 333 900,72 euros contre 286 076,67 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 16,71 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des dotations aux amortissements et provisions pour l'exercice écoulé s'est élevé à 435 euros contre 334 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 30,23 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des charges d'exploitation pour l'exercice écoulé s'est élevé à 283 371,81 euros contre 284 027,23 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -0,23 % par rapport à l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat d'exploitation pour l'exercice écoulé s'établit à 50 528,91 euros contre 2 049,44 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 2 365,49 % par rapport à l'exercice précédent.

Nous vous informons que l'effectif salarié moyen de la Société au cours de l'exercice écoulé s'est élevé à 1 salariés contre 1 salariés pour l'exercice précédent.

Le montant total des traitements et salaires pour l'exercice écoulé s'est élevé à 147 496,49 euros contre 127 928,28 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 15,3 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant des charges sociales pour l'exercice écoulé s'est élevé à 19 092,34 euros contre 22 184,89 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -13,94 % par rapport à l'exercice précédent.

Il est précisé que la Société n'a supporté aucune dépense de travail intérimaire.

RESULTAT FINANCIER

Le montant total des produits financiers pour l'exercice écoulé s'est élevé à 32 382.46 euros contre 42 584.61 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de -23.96 % par rapport à l'exercice précédent.

Le montant total des charges financières pour l'exercice écoulé s'est élevé à 673.71 euros contre 0.00 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat financier pour l'exercice écoulé s'établit à 31 708,75 euros contre 42 584,61 euros pour l'exercice précédent, représentant une variation de 84,24 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT COURANT AVANT IMPOT

Le résultat courant avant impôts de l'exercice écoulé ressort ainsi à 82 237,66 euros contre 44 634,05 euros pour l'exercice précédent soit une variation de 84,24 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT EXCEPTIONNEL

Le montant total des produits exceptionnels pour l'exercice écoulé s'est élevé à 8333.33 euros contre 0.00 euros pour l'exercice précédent.

Le montant total des charges exceptionnelles pour l'exercice écoulé s'est élevé à 3 258.00 euros contre 125.00 euros pour l'exercice précédent.

En conséquence, le résultat exceptionnel pour l'exercice écoulé s'établit à 5 075,33 euros contre -125 euros pour l'exercice précédent.

IMPOTS SUR LES SOCIETES

L'impôt sur les sociétés de l'exercice écoulé ressort ainsi à 10 453 euros contre 867 euros pour l'exercice précédent soit une variation de 1 105,65 % par rapport à l'exercice précédent.

RESULTAT NET

Ainsi, le résultat net de l'exercice se solde par un bénéfice de 76 859,99 euros contre un bénéfice de 43 642,05 euros au titre de l'exercice précédent, soit une variation de 76,11 % par rapport à l'exercice précédent.

03

1003

BILAN

Au 31/12/2023, le total du bilan de la Société s'élevait à 405 722,14 euros contre 294 493,4 euros pour l'exercice précédent, soit une variation de 37,77 %.

PRESENTATION DES COMPTES ANNUELS

Les comptes annuels de l'exercice clos le 31/12/2023 que nous soumettons à votre approbation ont été établis conformément aux règles de présentation et aux méthodes d'évaluation prévues par la réglementation en vigueur.

AFFECTATION DU RESULTAT

Nous vous proposons d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 76 859,99 euros de la manière suivante:

Origine

- **Résultat bénéficiaire de l'exercice : 76 859,99 euros.**

Affectation

Dotation aux réserves :

- **Dotation aux autres réserves, soit 56 809,99 euros**

Dividendes :

- **A titre de dividendes, soit 20 050 euros**

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 297 894,46 euros et celui des réserves à 97 394,46 euros.

MONTANT - MISE EN PAIEMENT - REGIME FISCAL DU DIVIDENDE

Le dividende unitaire est donc de 57.28 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31/08/2024.

Nous vous informons que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

B.

KUB

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

RAPPEL DES DIVIDENDES DISTRIBUES

Conformément aux dispositions de l'article 243 bis du Code général des impôts, les sommes distribuées à titre de dividendes, pour les trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2022	20 050		
31/12/2021	16 650		
31/12/2020	13 510		

DEPENSES NON DEDUCTIBLES FISCALEMENT

Conformément aux dispositions des articles 223 quater et 223 quinquies du Code général des impôts, nous vous précisons que les comptes de l'exercice écoulé ne prennent pas en charge de dépenses non déductibles du résultat fiscal.

B.

KUB

CONVENTIONS REGLEMENTEES

Nous allons vous présenter le rapport spécial sur les conventions visées à l'article L 223-19 du Code de commerce.

Nous espérons que ce qui précède recevra votre agrément et que vous voudrez bien voter les résolutions qui vous sont soumises.

Fait à Mareuil sur Cher
Le 24/06/2024

Christian BOUCARD
Karine LHERMENAULT

Two handwritten signatures in black ink. The first signature on the left is a large, stylized cursive 'C' with a horizontal line extending to the right. The second signature on the right is a more compact cursive signature, possibly starting with a 'K' or 'L', followed by a horizontal line.

A.C.F
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 500 euros
Siège social : 38, Rue de Mesnes,
41110 MAREUIL SUR CHER
815 153 945 RCS Blois

ASSEMBLEE GENERALE DU 30 JUIN 2024
RAPPORT SPECIAL DE LA GERANTE
SUR LES CONVENTIONS VISEES PAR L'ARTICLE L 223-19 DU CODE DE COMMERCE
EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

Chers associés,

Conformément aux dispositions du Code de commerce, nous avons l'honneur de vous présenter le rapport spécial relatif aux conventions conclues entre la Société et l'un de ses Gérants ou associés.

PREMIERE PARTIE

CONVENTIONS SOUMISES A L'APPROBATION DE L'ASSEMBLEE GENERALE STATUANT SUR LES COMPTES DE L'EXERCICE

DEUXIEME PARTIE

CONVENTIONS DEJA APPROUVEES PAR LA COLLECTIVITE DES ASSOCIES STATUANT SUR LES COMPTES D'EXERCICES PRECEDENTS

CONVENTION(S) APPROUVEE(S) AU COURS D'EXERCICES ANTERIEURS DONT L'EXECUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ECOULE

En application de l'article R 223-16 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions suivantes, déjà approuvées par la collectivité des associés au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé :

03.

1003

- Conventions conclues le 11/12/2015 entre notre Société et :
 - Madame Karine LHERMENAULT-BOUCARD, gérante

Convention d'Existence d'un compte courant associé créateur.

Solde du Compte au 31/12/2023 : 10 039.87 euros

Ce compte n'a pas été rémunéré

La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

La convention a pour objet la prise en charges des cotisations sociales obligatoires et facultatives : :

- Assurance Vie : 290.34 + 1953.26 = 2 243.60 euros

- Retraite : 3 299.40 euros

- Santé : 1 650.06 euros

- Prévoyance : 761.40 euros

- Urssaf : 13 173.00 euros

- Abondement PEE : 3 815.43 euros

La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

La convention a pour objet la rémunération de Mme LHERMENAULT-BOUCARD

Karine conclue aux conditions suivantes : Convention de Rémunération de gérance

Montant des sommes versées : 28 414.00 euros

- Du 01/01/2023 au 31/12/2023

La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

La convention a pour objet la location conclue entre la Société et :

- LHERMENAULT-BOUCARD Karine, Gérante

La convention a pour objet : Convention de Location de bureau

Montant des loyers versés 2023 : 10 881.30 euros

Charges locatives versées 2023 : 8 580.00 euros

- Convention de conclue le 11/12/2015 entre notre Société et :

- Monsieur BOUCARD Christian, Associé

Convention d'Existence d'un compte courant associé créateur.

Solde du Compte au 31/12/2023 : 7 291.72 euros

Ce compte n'a pas été rémunéré

La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

La convention a pour objet la prise en charges des cotisations sociales obligatoires et facultatives : :

- Assurance Vie : 351.96 euros

- Retraite : 4 399.20 euros

- Santé : 2 200.08 euros

- Prévoyance : 646.68 euros

- Urssaf : 17 059.00 euros

- Abondement PEE : 3 815.43 euros

La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

La convention a pour objet la rémunération de Mr BOUCARD Christian conclue aux

conditions suivantes : Convention de Rémunération de gérance

Montant des sommes versées : 39 695.00 euros.

- Du 01/01/2023 au 31.12.2023.

CB

ICB

Convention de Trésorerie entre la Société et
la Société A.D.R CONSEILS EN SECURITE :
Solde du compte créditeur au 31/12/2023 : 171 528.43 euros.
Intérêts sur le solde créditeur au 31/12/2023 : 1 586.48 euros
La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

Convention de Trésorerie entre la Société et la Société A.D.R FORMATIONS :
Solde du compte créditeur au 31/12/2023 : 20 735.95 euros
Intérêts sur le solde créditeur au 31/12/2023 : 207.60 euros
La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

Convention de Trésorerie entre la Société et la Société A.C.F IMMOBILIER :
Solde du compte créditeur au 31/12/2023 : 88 077.59 euros
Intérêts sur le solde créditeur au 31/12/2023 : 532.62 euros
La durée de la convention est d'une durée indéterminée.

Nous vous demandons d'en prendre acte.

Fait à Mareuil sur Cher.
Le 24/06/2024.

Christian BOUCARD
Karine LHERMENAULT-BOUCARD

Two handwritten signatures in dark ink. The signature on the left is a large, stylized 'C' with a horizontal line extending to the right. The signature on the right is a more compact, circular scribble.

A.C.F
Société à responsabilité limitée
au capital de 200 500 euros
Siège social : 38, Rue de Mesnes,
41110 MAREUIL SUR CHER
815 153 945 RCS Blois

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE

DU 30 juin 2024

PROPOSITION DE LA RESOLUTION D'AFFECTION DU RESULTAT DE

L'EXERCICE CLOS LE 31/12/2023

L'assemblée générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice s'élevant à 76 859,99 euros de la manière suivante :

Origine

- Résultat bénéficiaire de l'exercice : 76 859,99 euros.

Affectation

Dotation aux réserves :

- Dotation aux autres réserves, soit 56 809,99 euros

Dividendes :

- A titre de dividendes, soit 20 050 euros

Répartition après affectation

Cette affectation aura pour effet de porter le montant des capitaux propres à 297 894,46 euros et celui des réserves à 97 394,46 euros.

Montant - Mise en paiement - Régime fiscal du dividende

Le dividende unitaire est donc de 57.28 euros.

Le dividende en numéraire sera mis en paiement au siège social à compter du 31/08/2024.

CB

KUB

L'assemblée reconnaît avoir été informée que les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement, sauf exceptions, à un prélèvement forfaitaire non libératoire au taux de 12,8 % perçu à titre d'acompte ainsi qu'aux prélèvements sociaux à hauteur de 17,2 %. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 € (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 € (contribuables soumis à une imposition commune). La dispense doit être demandée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu : soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt et sur option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %. Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif.

Rappel des dividendes distribués

L'assemblée générale prend acte de ce que les sommes distribuées à titre de dividendes au titre des trois exercices précédents, ont été les suivantes :

Exercice clos le	Revenus éligibles à l'abattement		Revenus non éligibles à l'abattement (en euros)
	Dividendes (en euros)	Autres revenus distribués (en euros)	
31/12/2022	20 050		
31/12/2021	16 650		
31/12/2020	13 510		

Pour copie certifiée conforme,
Christian BOUCARD
Karine LHERMENAULT

